



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 1^{ER} MAI 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi premier mai deux mille dix-sept, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Madame Manon Cadieux, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant le quorum du conseil.

Absence : Madame Mireille Campeau, conseillère.

Étaient également présents : Madame Manon Lambert, directrice générale, messieurs Jacquelin Millette, inspecteur municipal et Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment et environnement.

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 45, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**17-05-063 POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

**17-05-064 POINT 4
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2017**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2017 soit approuvé.

17-05-065

**POINT 5
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – AVRIL 2017**

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1700063 à D1700091, totalisant 10 401,14 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2017;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros C1700064 à C1700081 (chèques) - L1700040 à L1700058 (paiements en ligne), - P1700043 à P1700058 (paiements directs), le tout totalisant 40 236,11 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2017;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

17-05-066

**POINT 6
CORRESPONDANCE**

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- Du MAMOT et du MTMDET approuvant la programmation des travaux en voirie locale et le versement de la contribution de la TECQ 2014-2018.
- Du CLC d'Antoine-Labelle – Appel de projets dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2015-2019.
- Du MTMDET concernant le retrait des panneaux d'interdiction du frein moteur.

**POINT 7
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques citoyens, quatre (4), étaient présents. Aucune question, seulement de l'information.

17-05-067

**POINT 8
ADOPTION – RÈGLEMENT 17-172 RELATIF AU BRÛLAGE**

ATTENDU l'avis de motion portant le numéro 17-04-046 donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le règlement portant le numéro 17-172 relatif au brûlage soit, et il est par les présentes, adopté selon ses forme et teneur.

POINT 9
DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION –
PR-17-173, PR-17-174 ET PR-17-175

La directrice générale dépose le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique concernant les projets de règlement numéros : PR-17-173, PR-17-174 et PR-17-175.

17-05-068

POINT 10
ADOPTION D'UN SECOND PROJET D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
02-109 SUR LE ZONAGE TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – PR-17-174
(RÈGLEMENT CONTENANT DES DISPOSITIONS SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE)

ATTENDU l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui décrète que le conseil de la municipalité adopte, avec ou sans changement, un second projet de règlement;

ATTENDU QUE ce second projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenues dans le premier projet;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le second projet d'amendement au règlement sur le zonage, portant le numéro PR-17-174 soit approuvé, lequel s'intitule comme suit :

« Règlement amendant le règlement 02-109 sur le zonage, tel que déjà amendé, afin d'apporter des modifications aux dispositions du chapitre 5 ».

POINT 11
DÉPÔT – RAPPORT SEMESTRIEL DES REVENUS ET DÉPENSES –
EXERCICE FINANCIER 2017

Le conseil prend acte du rapport semestriel des revenus et des dépenses déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, pour l'exercice financier 2017 conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*.

17-05-069

POINT 12
ENGAGEMENT AU PROJET « SANTÉ VOUS BIEN! » PRÉSENTÉ PAR LE
REGROUPEMENT DES PARTENAIRES ANTOINE-LABELLE EN FORME ET
EN SANTÉ

ATTENDU QUE, par une lettre datée du 3 avril 2017, le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé présente le projet : « *Santé vous bien!* »;

ATTENDU QUE ce projet est divisé en deux (2) volets;

- Le premier volet consiste en la conception et l'installation, dans les municipalités participantes, de panneaux d'information ayant pour objectif la sensibilisation des jeunes et des familles à l'activité physique et à une saine alimentation;
- Dans le cadre du projet « *La Route à croquer* » de la Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle, le deuxième volet consiste en l'achat d'arbres et d'arbustes fruitiers, suivi de leur distribution à des organismes intervenant en sécurité alimentaire ainsi qu'aux municipalités afin notamment de créer des îlots d'arbres dont les fruits seraient accessibles gratuitement à tous;

ATTENDU QU'un engagement de la Municipalité de Mont-Saint-Michel à participer au projet « *Santé vous bien!* » est demandé par le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé;

ATTENDU QUE cet engagement se traduirait, pour le volet 1, par l'installation et l'entretien des panneaux d'information et, pour le volet 2, par la fourniture de la terre et de l'engrais et par l'entretien des arbres;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel appuie le projet « *Santé vous bien!* » présenté par le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé.
2. Dans le cadre du volet 1 du projet, la Municipalité de Mont-Saint-Michel s'engage à assumer les coûts d'installation et d'entretien des panneaux d'information mentionnés ci-dessus.
3. Dans le cadre du volet 2 du projet, la Municipalité de Mont-Saint-Michel s'engage à assumer les coûts reliés à la fourniture de la terre et de l'engrais et à l'entretien des îlots d'arbres et d'arbustes fruitiers.

17-05-070

POINT 13
APPUI – PROJET « LA ROUTE À CROQUER »

ATTENDU QUE la Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle présente le projet « *La Route à croquer* » dans toutes les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel joue un rôle actif auprès des citoyens;

ATTENDU QUE planter un îlot d'arbres fruitiers dans nos parcs est une occasion unique qui nous permettra de jouer un rôle dans la réduction de l'insécurité alimentaire par le biais du développement de l'agriculture de proximité;

ATTENDU QUE la plantation de ces arbres fruitiers est la porte d'entrée d'une sensibilisation à l'achat de denrées locales;

ATTENDU QUE le volet éducatif du projet est particulièrement pertinent pour la municipalité et qu'il nous donnera des outils pour assurer la pérennité de nos arbres, en plus d'initier de nouveaux citoyens à la culture écologique et à l'alimentation de proximité;

ATTENDU QUE les membres plus vulnérables de notre communauté ont besoin de ressources pour les guider vers une autonomie alimentaire;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel appuie la Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle dans ses démarches auprès du ministère de l'Agriculture, des pêcheries de l'alimentation du Québec (MAPAQ), afin d'obtenir une subvention pour le projet « *La Route à croquer* » et s'engage à respecter les responsabilités qui lui seront incombées soient :

- Participer au choix des arbres
- Procéder à l'impression du document de formation
- Procéder à l'installation des protections et des affiches
- Procéder à l'entretien des affiches et des arbres en tout temps

17-05-071

POINT 14
DEMANDE D'ADHÉSION – CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
DES LAURENTIDES (CREL)

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel ne donne pas suite à l'offre d'adhésion du Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CREL) afin de joindre leur rang à titre de membre.

17-05-072

POINT 15
DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION
DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

ATTENDU le mauvais état de la chaussée à divers endroits sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Michel;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà entrepris divers travaux d'infrastructures de voirie sur la montée du Lac Gravel et le chemin Tour-du-Lac-Gravel depuis quelques années;

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre en 2017 les travaux de réparation de chaussée et de pavage sur lesdits chemins;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité adresse une demande de subvention, dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) », au député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé, afin de réaliser des travaux majeurs sur les chemins de la Municipalité pour l'année 2017 soit :

- Montée du Lac Gravel
- Chemin Tour-du-Lac-Gravel

Qu'un dossier expliquant la nature des travaux à réaliser soit transmis au député et au ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

17-05-073

POINT 16
AUTORISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE – CHEMIN TOUR-DU-LAC-
GRAVEL

ATTENDU QUE la Municipalité a entrepris des travaux d'infrastructures de voirie, par tronçon, sur les chemins du Lac Gravel en 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé le contrat pour lesdits travaux, par sa résolution 15-08-106, à Transports Yan Lévesque et fils le 3 août 2015;

ATTENDU QUE lesdits travaux se sont poursuivis à l'été 2016 en gestion interne;

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre encore une partie desdits travaux;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité autorise la poursuite des travaux d'infrastructures de voirie sur le chemin Tour-du-Lac-Gravel avec l'entrepreneur « Transport Yan Lévesque et fils », et ce en gestion interne, et au taux horaire tel que décrit à l'offre de service daté du 1^{er} janvier 2017.

17-05-074

POINT 17
APPUI À LA STATION PISCICOLE DE LAC-DES-ÉCORCES

ATTENDU l'argumentaire indépendant, réalisé en avril 2017, démontrant la nécessité de conserver la station piscicole de Lac-des-Écorces pour la préservation des populations ichtyennes du Québec;

ATTENDU que la station piscicole de Lac-des-Écorces emploie sept personnes;

ATTENDU que des travaux de près de 2 millions de dollars pour l'entretien et l'amélioration de la station ont été réalisés en 2008-2009;

ATTENDU l'intention du Ministère, en 2011, de remettre la station piscicole de Lac-des-Écorces à la municipalité de Lac-des-Écorces pour qu'elle l'exploite à titre privé;

ATTENDU l'étude produite par Zins Beuchesne et associés, commandée par la Municipalité de Lac-des-Écorces et réalisée avec la collaboration du directeur général des pépinières et des stations piscicoles du Québec;

ATTENDU que l'augmentation de la capacité de la station de Lac-des-Écorces pour répondre aux besoins de la production gouvernementale est moins coûteuse que Baldwin-Coaticook tant au niveau de la construction que de l'opération;

ATTENDU le dépôt du budget le 28 mars 2017 qui démontre l'intention du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de transférer la production de la station piscicole de Lac-des-Écorces à la station de Baldwin-Coaticook;

ATTENDU que la région des Laurentides est la région du Québec où la pêche sportive a les plus grandes retombées économiques;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qu'une présentation soit faite à la MRC d'Antoine-Labelle relativement aux analyses ayant menées à la décision de la fermeture de la station piscicole de Lac-des-Écorces et d'établir, en collaboration avec la MRC d'Antoine Labelle, le plan d'avenir du site de la station piscicole de Lac-des-Écorces.

17-05-075

POINT 18
ACHAT D'UNE ÉCHELLE 24' – SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la firme « Échelles C.E. Thibault inc. » a procédé à l'inspection des échelles du Service de sécurité incendie, le 19 avril dernier;

ATTENDU QU'une des échelles de 24' n'est plus conforme à la norme NFPA 1932;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait la demande de prix à deux (2) fournisseurs;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise l'achat d'une échelle de 24' – 2 sections, pour son Service de sécurité incendie, auprès de la firme « Échelles C.E. Thibault inc. » pour un montant ne pouvant excéder la somme de 1 437,19 \$, incluant les taxes et le transport.

17-05-076

POINT 19
PROCLAMATION – MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL ALLIÉE
CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sécurité, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugale;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil :

De proclamer « MONT-SAINT-MICHEL » municipalité alliée contre la violence conjugale.

17-05-077

POINT 20
REDDITION DE COMPTE – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU
RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 76 689 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

ATTENDU QUE la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Mont-Saint-Michel vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel atteste le bilan présenté par la secrétaire-trésorière au montant de 59 487 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2016 sur des routes locales de niveau 1 et 2, excluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

17-05-078

POINT 21
DOSSIER DU BOIS D'ŒUVRE – OBTENTION DES GARANTIES DE PRÊTS

ATTENDU que le département américain du commerce a annoncé l'imposition de droits douaniers sur le bois d'œuvre;

ATTENDU l'importance de l'industrie forestière pour la MRC d'Antoine-Labelle, laquelle génère près de 1 000 emplois directs et 3 000 emplois indirects;

ATTENDU que les entreprises forestières sur le territoire de la MRC sont constituées majoritairement d'entreprise de sciages, de déroulage et de panneaux, dont le bois d'œuvre est le premier marché;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle tente toujours de se relever de la crise forestière de 2006 qui a eu des impacts considérables sur les citoyens de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le gouvernement provincial a demandé au gouvernement fédéral que ce dernier accorde des garanties de prêts aux industries forestières;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel appuie le gouvernement provincial dans ses mesures de soutien à l'industrie et dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral afin que ce dernier accorde des garanties de prêts à l'industrie forestière.

17-05-079

POINT 22
RENOUVELLEMENT – ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – ANNÉE 2017

ATTENDU QUE par sa résolution 16-06-111 la Municipalité de Mont-Saint-Michel signait une lettre d'entente pour l'organisation des services aux sinistrés dans notre plan de sécurité civile municipale avec la Croix-Rouge canadienne, division du Québec;

ATTENDU QUE ladite entente est d'une durée de trois (3) ans;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel transmette sa contribution annuelle, au montant de 160 \$ pour l'année 2017-2018 à la Croix-Rouge pour les « Services aux sinistrés » le tout tel que décrit à l'entente signée le 8 juin 2016.

POINT 23
VARIA – PAROLE AU CONSEIL

- Monsieur le Conseiller, André Trudel, demande si le MTMDET nous a informé de la date prévue des travaux de réparation du Pont des Cèdres. Nous n'avons reçu aucune nouvelle à cet effet.
- Le conseil est favorable à autoriser monsieur Yan Lévesque à passer sur le terrain de la Municipalité pour son raccordement à l'aqueduc municipal pour sa nouvelle construction de garage.

17-05-080

POINT 24
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 21 h 25.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale